

ASSOCIATION DU CAMP DE CESAR

Route de la Roche 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire

Communiqué de presse

Le 11 octobre, les 4èmes Assises nationales du développement durable s'ouvrent à Angers et à Nantes.

La Ville et Angers Loire métropole ont l'ambition de devenir un laboratoire national, voire européen. Elles feront donc tout pour que les besoins de nos concitoyens soient assurés sans nuire aux besoins des enfants de demain.

Une vitrine des savoir-faire et bonnes pratiques est prévue aux Assises. Solutions, idées, bonnes pratiques, concepts liés au développement durable n'y manqueront pas. Les chantiers, actuels ou à venir, d'Angers Loire métropole seront au rendez-vous : usine d'eau potable, centre de traitement des déchets, centre de maintenance du tramway, ...

Une maquette paysagère aurait pu présenter comment l'agglomération entendait maintenir la qualité de l'environnement au nord des Ponts-de-Cé et de Sainte Gemmes-sur-Loire. Un espace où peuvent se conjuguer à la fois un habitat de qualité, des activités horticoles dignes du pôle Végépolys, la proximité immédiate du Val de Loire, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Ne rêvons pas. Il n'y aura pas de maquette.

L'Agglomération et le Conseil général ont un tout autre projet pour le sud d'Angers : une liaison à caractéristiques autoroutières avec un trafic attendu de 50 000 véhicules par jour. Si ce projet devait se réaliser, ce sera le développement durablede la pollution atmosphérique au plus près d'un quartier de 30 000 habitants, celui de la Roseaie, (dont la clinique de l'Anjou).

Angers Loire métropole devrait s'opposer à ce projet. Son Agenda 21 proclame : *« Angers fait office de pionnière et de référence parmi les villes investies dans ce type de démarche. Nos actions visent d'abord et avant tout un développement harmonieux qui sait faire la part belle à l'humain, à la citoyenneté et qui ait un impact réduit sur l'environnement ».*

Le développement durable, nous dit l'Agglomération, c'est « *optimiser l'utilisation de l'énergie par la réduction des consommations et l'utilisation des énergies renouvelables* ». Pourquoi alors cette incitation à circuler plus qui serait ouverte par une nouvelle liaison routière à grand débit ? Pourquoi une pénétrante gare qui, à partir de la rocade sud, faciliterait l'accès des voitures en centre-ville, concurrençant bus et tramway ?

Ecrit aussi à l'encre verte sur l'Agenda 21, « *préserver et valoriser les ressources naturelles* ». Que deviendrait alors l'horticulture au nord de Sainte Gemmes-sur-Loire ? Que resterait-il de ce poumon vert, zone unique de loisirs au plus près de l'agglomération ?

Parmi les orientations stratégiques du document, il convient de « *responsabiliser les acteurs au regard de l'ensemble de leurs impacts environnementaux* ». Le bruit avec le développement des nuisances sonores massives poussées par les vents d'ouest dominants ? La pollution alors que le départ de l'usine d'incinération implantée à la Roseraie a été décidé car dangereux pour la santé ?

En s'opposant à la rocade, l'Agglomération mériterait d'être qualifiée de territoire d'innovation. Au lieu de cela, elle a signé, le 8 juin, une convention avec le Conseil général pour le financement commun d'une rocade sud aux dégâts déjà prévisibles. Son coût est estimé à 160 millions d'euros, c'est-à-dire celui d'une infrastructure brute sans aucune protection pour les populations.

Il y eut l'autoroute traversant Avrillé et la voie sur berge défigurant la rive gauche de la Maine.

Demain la rocade au sud d'Angers ?

De beaux sujets pour de futures Assises du sous-développement durable.

Contact presse : Alain Ratour
E-mail : a.ratour@unimedia.fr
Tél. : 06 73 23 54 61